

CONSEIL PROVINCIAL de la PROVINCE de NAMUR

proposition de résolution

Identité(s) du (des) déposant(s) : Patrick Bisciari, Conseiller provincial

Date : Le 18 mai 2011

Date de la réunion du Conseil : 27 mai 2011

Intitulé de la proposition de résolution :

Projet de création d'une régie autonome pour le Château de Namur

N° de la Commission que le déposant veut voir saisie du dossier : 6^e Commission

Le Conseil provincial,

Considérant la perte de 100.250 euros au cours de l'exercice 2010 du Château de Namur

Considérant la nécessité d'une attitude proactive et réactive par rapport aux stratégies commerciales des établissements hôteliers, salles de séminaire et restaurants concurrents

Considérant l'intensification de la concurrence en cours et attendue dans un avenir proche

Considérant l'importance pour le Château de se doter d'équipements et d'investir dans l'infrastructure de manière souple

Considérant qu'il est d'intérêt provincial de maintenir une activité d'école d'application au sein du Château, à proximité immédiate de l'Ecole hôtelière de la Province de Namur

Considérant que la réflexion sur l'avenir du Château doit être envisagée sous tous ses aspects, en ce compris son statut juridique et son mode d'organisation et de gestion et que les avantages et inconvénients des diverses alternatives méritent d'être analysés

Vu l'avis de la 6^e Commission

Le Conseil provincial charge le Collège provincial de :

- de mener une étude de faisabilité et d'opportunité de la transformation de la Régie du Château de Namur en régie autonome ;
- d'inscrire les frais de cette étude en deuxième modification budgétaire de l'année 2011 ;
- de lui présenter les résultats et conclusions de l'étude dans les six mois à dater du présent Conseil.